

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

Date de la convocation : vendredi 1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi sept juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Johann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, TRAVERT Dominique.

Ont donné pouvoir : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à HAIRON Josiane),

Excusés : ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : ACQUISITION PARCELLE AO 575 RUE CROIX D'EPINES

Monsieur le Maire présente la localisation de la parcelle cadastrée section AO 575, d'une superficie de 519 m², située rue Croix d'Epines. Il indique que le propriétaire de ce terrain a contacté la mairie afin d'en proposer l'acquisition.

Compte tenu de l'emplacement de cette parcelle, il apparaît opportun que la commune s'en porte acquéreuse pour envisager, en partenariat avec la SA HLM du Cotentin, la construction de logements individuels, en continuité des 5 logements dédiés à la résidence autonomie Catherine de Longpré.

Les deux parties se sont entendues sur une valeur de 27 € le m², net vendeur, soit un total de 14 013 €, ce qui correspond à l'estimation sollicitée auprès du service des Domaines (bien que cette consultation ne soit pas obligatoire).

En accord avec le vendeur, l'étude notariale chargée de l'acte sera la SCP Gosselin-Leforestier-Fautrat de Saint Sauveur le Vicomte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO 575, située rue Croix d'Epines, appartenant à M. Denis Hérault, au prix de 14 013 €, auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition,
- désigne la SCP Gosselin-Leforestier-Fautrat, notaires, pour l'établissement de l'acte,
- indique que les crédits sont prévus au budget primitif 2022, opération 61 – réserve foncière,
- autorise le maire de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Eric BRIENS